

# Caisse de compensation du canton du Jura (prestations complémentaires à l'AVS/AI)

## **Contact**



## Adresses

Caisse de compensation du canton du Jura (prestations complémentaires à l'AVS/AI) Case postale 368 Rue Bel-Air 3 2350 Saignelégier

# Téléphone

032 952 11 11

# Fax

032 952 11 01



## Mail mail@ccju.ch



http://www.caisseavsjura.ch

# Horaires

Lundi à jeudi de 8h15 - 11h45 et de 13h30 - 17h00 Vendredi de 8h15 - 11h45 et de 13h30 - 16h30

# Informations complémentaires

## Statut juridique

Institution autonome de droit public

#### Population concernée

Bénéficiaires de rentes AVS et AI, d'allocations pour impotents de l'AI ainsi que certains bénéficiaires d'indemnités journalières de l'AI, de condition économique modeste.

# Rayon géographique

Canton du Jura

#### Procédure d'admission

Se renseigner auprès de l'agence communale AVS de son lieu de domicile ou directement auprès de la Caisse de compensation du canton du Jura.

#### **Buts**

La Caisse de compensation du canton du Jura est chargée de l'application de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (LPC). Les prestations complémentaires à l'AVS/AI

ont pour but de garantir les besoins vitaux des rentiers AVS et AI, ainsi que des bénéficiaires d'allocations pour impotents dans l'AI et d'indemnités journalières AI.

## **Prestations**

- prestations complémentaires à l'AVS sous forme de versement mensuel;
- prestations complémentaires à l'Al sous forme de versement mensuel;
- remboursement des frais de maladie et d'invalidité.

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné. Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch